



Comment me protéger de mes enfants

Par fribouli

bonjour mon mari et moi avons vendu notre appartement et nous sommes venus vivre dans sa maison familiale; Une grosse partie de l'argent de la vente est passée dans les travaux de cette maison .
voilà mon problème : mon mari a 80 ans et moi 75 ans.
nous avons 2 enfants. Notre fille ne nous parle plus depuis 3 ans et ce n'esst pas le 1ère fois qu'elle le fait.
Nous sommes mariés sous le regime de la separation de biens.
Je n'aurai droit à rien si mon mari décède avant moi sauf usufruit puisque l'on a une donation au dernier vivant.
Mon problème est bien là j'ai 75 ans et rien ne peut l'empêcher de ma mettre en maison de retraite afin de vendre la maison.
voilà ma question que peut on faire pour me protéger sachant que l'appartement vendu était en indivision et que je n'ai pas pris ma part, toute la somme est partie dans des comptes communs.
Donation? rachat de la moitié de la maison? changement de regime matrimonial?
que faire merci de m'aider

Par ESP

Bonjour
Combien avez vous d'enfants?
Avec une donation au dernier vivant, vous pouvez aussi choisir la quotité disponible en pleine propriété et l'usufruit sur la part de vos enfants.

Pour votre part de l'indivision, rassemblez toutes traces possibles (acte, virements + extraits de compte) et voyez votre notaire pour un acte de remploi à posteriori.

A défaut vous devrez le faire valoir à la succession de votre époux.

Vous pouvez aussi changer de régime matrimonial pour mettre les biens en communauté.(communauté universelle à laquelle on peut ajouter l'attribution intégrale).